



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 mars 2025**, à 19h30, sous la présidence de Madame Diane Parent, maire suppléante.

Sont présents : Madame Nelson Sirois, conseiller # 2
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : conseiller poste #1 : vacant
Monsieur Patrick Fillion, maire

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

24-25

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 3 février 2025.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 360.26
Conciergerie	834.33
Administration	4 090.80
Coordonnateur en loisir	3 228.00
Eau potable & Aqueduc	1 881.53
Eau usée & Égout	123.38
RÉSEAU ROUTIER	
Article quincaillerie, petit outil, lubrifiant	25.28
Enlèvement chemin (4/6)	44 014.34
Essence, huile et diesel	832.43
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.07
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	358.83
Électricité (eaux usées, route 297)	784.76
Téléphone (cellulaire)	17.24
Fond d'information du territoire	48.00
Frais de poste (journal)	65.61



Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	70.17
Papeterie et fourniture bureau	155.16
Analyse eau potable et eau usée	565.68
Activités Comité sportif -Carnaval (à facturer)	647.58
Remboursement réparation valve entrée de service	612.25
Redistribution redevances carrière 2024	11 751.40
Intérêts avances de fonds	2 229.00
Quote-part MRC 2025	39 070.00
TECQ- Mise au norme eau usée décomptes No 18-25	2 023.57

114 978.89**25-25****ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment, lorsqu'il y aura les crédits nécessaires.

Maire**26-25****DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à l'École secondaire de Sayabec pour les Gratificats 2024-2025.

Maire**27-25****VENTE POUR NON-PAIEMENT TAXES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse :

- Approuve la liste soumise au conseil en regard des personnes endettées pour les taxes municipales et/ou scolaires envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1);
- Transmet avant le vingtième jour du mois de mars 2025, au bureau de la municipalité régionale de comté (MRC), l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales;
- Autorise le retranchement de la liste, le nom des personnes qui régleront leur compte ou qui prendront entente pour régler leur compte avant cette date.

Maire

**28-25****PROGRAMME TECQ 2019-2024**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Maire

**29-25****TECO-EAU USÉE-DÉCOMPTE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des décomptes suivants du projet de mise aux normes Eau usée-phase 1 :

Diane Gervais, architecte	#6	574,88 \$
RPF Itée – exécution travaux	#5	31 286,02 \$

Maire

30-25**SCELLEMENT DE FISSURES**

Appel d'offres regroupé réalisée par la MRC de la Matapédia pour les travaux de scellement de fissures sur les surfaces pavées.

Les soumissions ont été ouvertes, le 27 février 2025, au bureau du centre administratif de la MRC de La Matapédia.

Sept soumissions ont été reçues, cinq soumissions conformes au montant global (taxes incluses) de :

- Perma Route Mauricie inc. 32 913,61 \$
- Surfatech BSL inc. 39 656,72 \$
- Cimota inc. 43 562,92 \$
- Le groupe Lefebvre M.R.P. inc. 54 124,60 \$
- C'Scellé 77 676,11 \$

La MRC de la Matapédia recommande d'accepter le plus bas soumissionnaire Perma Route Mauricie inc., représentant un montant de 2 561,07 \$ (taxes incluses) pour la municipalité de Saint-Moïse.

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Perma Route Mauricie inc., au montant de 2 561,07 \$.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h40.

Présidente

Secrétaire
